

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 13 avril 2012  
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) - Subvention 2012 -  
Autorisation - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Centre Information Jeunesse Aquitaine (CIJA) est une association loi 1901 portant l'agrément "Jeunesse et Education Populaire" attribuée par le Ministère de la Jeunesse, des sports, de la vie associative et de la cohésion sociale le 16 mai 2007, et affiliée à l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ).

Le CIJA développe au quotidien une mission de service public en diffusant auprès de tous les jeunes d'Aquitaine, les informations relatives aux potentialités culturelles, touristiques, économiques de la région, notamment celles qui relèvent des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (infrastructures, animations, vie pratique...). Dans cet objectif, le CIJA accueille le public, met à sa disposition des informations et des services pratiques, élabore la documentation régionale, produit et diffuse divers outils d'information régionaux. Il anime également le réseau des Bureaux d'Information Jeunesse (BIJ) et Point d'Information Jeunesse (PIJ).

Créé en 1976 à Bordeaux, le CIJA est implanté dans deux locaux au centre de Bordeaux (5 rue Duffour Dubergier et 125 cours Alsace Lorraine) et dans vingt centres (13 BIJ et 6 PIJ) répartis sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il est fréquenté en majorité par des lycéens et étudiants : plus de 400 jeunes passent par jour dans les locaux de Bordeaux ; 100 000 connexions par mois sur le site Internet du CIJA "*info-jeune.net*". En cumulant l'ensemble des contacts du CIJA (Internet, téléphone...) c'est près de 750 000 actes d'information qui sont réalisés chaque année.

Le CIJA et son réseau travaillent sur 9 secteurs documentaires : enseignements, métiers et formation professionnelle, emploi, formation permanente, société et vie quotidienne, loisirs, vacances, étrangers, sports.

Actuellement le CIJA emploie 15 salariés permanents (12 CDI, 3CDD) ainsi que 2 Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CEA).

Grâce aux nombreux outils et documents d'information mis à disposition auprès des jeunes (Carte Aquitaine Etudiant, services de petites annonces, guides, mise à disposition outil Internet,...), le CIJA de Bordeaux est aujourd'hui le relais d'information incontournable des

grandes politiques publiques permettant de faire connaître et de mieux comprendre les grandes décisions prises à l'échelon de l'agglomération bordelaise notamment (déplacements, transports en commun, déchets, sécurité routière, pédagogie européenne).

Par ailleurs, les liens entre le projet associatif du CIJA et les politiques publiques de la Cub sont nombreux :

- économie : le CIJA informe sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, fait connaître les offres d'emplois, de logement, de stages en entreprises...Il développe un Espace Initiative Jeunesse destiné à aider les jeunes créateurs de micro-entreprises.

- emploi : le CIJA aide les jeunes à trouver un emploi en mettant en œuvre différentes actions et/ou en les accompagnant dans leurs démarches : accueil et documentation, journée "jobs d'été", visites d'organismes pédagogiques, diffusion des offres d'emploi (5 085 emplois, 144 contrats en alternance, 285 stages ont été proposés en 2011)

- accessibilité au numérique : le CIJA met à disposition gratuite un Point Cyb permettant aux jeunes de procéder à de nombreuses démarches d'intégration dans leurs territoires de rattachement (inscriptions pédagogiques, CAF, pôle Emploi, ...). Il met en place un accompagnement individualisé pour soutenir les jeunes dans leurs investigations.

- citoyenneté : le CIJA vise à favoriser l'autonomie des jeunes et à les accompagner dans leur démarche d'apprentissage de la citoyenneté : participation aux institutions, respect des réglementations locales.

- logement : le CIJA intervient dans le logement des jeunes (2 725 offres de locations proposées en 2011)

Agissant dans le domaine de la communication à caractère intercommunal et d'intérêt général, la Communauté Urbaine de Bordeaux soutien depuis 1994 le développement de cette structure par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Depuis 2006 notre établissement attribue une subvention de 29 000 €. Or, depuis plusieurs années déjà, le CIJA sollicite une subvention d'un montant de 32 000 €, soit une augmentation de 3 000 € (+ 9,38%) pour un budget de 955 900 €uros (cf budget prévisionnel 2012 joint en annexe).

Il vous est donc proposé d'augmenter le montant de la subvention de 3 000 € et en conséquence, attribuer une subvention d'un montant de 32 000 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 €, ainsi que les conditions d'attribution,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** la délibération n°2011/0884 du 16 décembre 2011, reçue à la Préfecture le 23 décembre 2011, approuvant le Budget Primitif 2012,

**VU** le dossier de demande de subvention d'un montant de 32 000 € TTC et le budget prévisionnel 2012 de l'association,

**VU** le montant de 32 000 € TTC prévu au chapitre 65 – article 6574 – fonction 0230 – CRB VC00 du budget en cours et inscrit au titre de la subvention accordée au CIJA pour l'année 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir financièrement le CIJA pour faire reconnaître et promouvoir les actions de la Communauté Urbaine de Bordeaux et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences auprès de la jeunesse d'Aquitaine.

## DECIDE

**Article 1** : une subvention de fonctionnement de 32 000 € TTC est attribuée au CIJA au titre de l'exercice 2012 à imputer sur au chapitre 65 – article 6574 – fonction 0230 – CRB VC00 du Budget Primitif 2012,

**Article 2** : le projet de convention destiné à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé,

**Article 3** : le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. ALAIN CAZABONNE